



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

logiciels

Question écrite n° 17330

Texte de la question

A la suite de la mise en place le 20 février 1998 de la mission « passage informatique à l'an 2000 », M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie Il désirerait connaître les premières propositions que les responsables de cette mission ont pu d'ores et déjà formuler pour prévenir les risques majeurs relatifs à la sécurité des personnes, à la pérennité des circuits économiques et à la formation des agents économiques qui, à l'instar des PME, PMI, artisans et commerçants, ne disposent pas des moyens nécessaires pour affronter isolés cette difficile échéance ?

Texte de la réponse

La question du passage à l'an 2000 des systèmes électroniques est une des préoccupations prioritaires du Gouvernement inscrites dans son programme d'action pour l'entrée de la France dans la société de l'information adopté en janvier 1998. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le secrétaire d'Etat à l'industrie ont pris, le 20 février, la décision de confier à M. Gérard Thery la direction d'une « mission pour le passage informatique à l'an 2000 ». Au cours de sa conférence de presse du 20 mai, M. Christian Pierret a rappelé que l'un des objectifs prioritaires de la mission était la sensibilisation et l'information des PME/PMI aux risques qu'elles encourent. M. Gérard Thery, responsable de la mission, a précisé à cette occasion que les questions de sécurité des personnes et de pérennité des circuits économiques représentent des risques importants faisant l'objet de ses premières préoccupations. La mission a mis en place un dispositif intitulé « plate-forme de mobilisation 2000 » qui a pour objectif d'appuyer les opérations d'information et de sensibilisation lancées par les organismes à caractère professionnel notamment préoccupés par le secteur des petites et moyennes entreprises. D'ores et déjà, un courrier a été adressé par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, la secrétaire d'Etat chargée des PME, du commerce et de l'artisanat et le secrétaire d'Etat à l'industrie à plusieurs centaines de milliers de chefs de PME/PMI pour leur rappeler les risques qu'ils encourent et leurs responsabilités de dirigeants. Une liste de dix recommandations pour préparer l'échéance du passage informatique à l'an 2000 a été jointe à ce courrier. Un site Internet d'information (<http://www.urgence2000.gouv.fr>) a été ouvert. Sa consultation permet, notamment, de prendre connaissance des activités de la mission. Un plan de communication complémentaire, en cours d'élaboration, sera lancé à la fin du mois de septembre. La mission de M. Gérard Thery poursuit activement ses travaux et présentera dans le courant de l'automne son rapport d'activité au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et au secrétaire d'Etat à l'industrie.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17330

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1998, page 4061

Réponse publiée le : 21 septembre 1998, page 5200